SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : http://69.fo-snudi.fr

Compte-rendu de la CAPD du 3 avril

1) Départs en stage CAPASH

	Nombre de départs initialement prévus par l'administration	Nombre de candidats	Nombre de candidats ayant recueilli un avis favorable de la commission	Nombre de candidats qui partiront finalement en formation
Option A	3	3	3	3
Option B	2	3	2	2
Option C	5	9	5	5
Option D	20	22	20	20
Option E	12	19	18	13*
Option F	9	10	8	8*
Option G	5	7	6	5

* Pour l'option F, alors que 9 départs été prévus, seuls 8 candidats ont obtenu un avis favorable de la commission. Un départ supplémentaire aura donc lieu dans l'option E (soit 13 au lieu de 12).

Pour toute question, contactez le SNUDI-FO

2) Allègements de service

89 collègues ont demandé un allègement de service. 43 allègements sont accordés par l'inspecteur d'académie après les conclusions du groupe de travail du 20 mars.

3) Postes adaptés de courte et de longue durée (PACD et PALD)

6 nouveaux collègues rentrent dans le dispositif PACD.

4) Bonifications au mouvement

77 collègues ont demandé une bonification pour le 1er mouvement pour raison de santé. L'inspecteur d'académie a attribué :

- 3 priorités de 900 points aux collègues recrutés au titre de l'obligation d'emploi
- 11 bonifications de 500 points
- 3 bonifications de 100 points

Un certain nombre de demandes seront éventuellement étudiées dans le cadre de la 2ème phase du mouvement.

Question diverse du SNUDI-FO concernant les temps partiels :

La règle habituelle est appliquée. Les temps partiel de droit (enfant de moins de trois ans) seront accordés. Les temps partiels pour enfants de moins de 16 ans seront accordés à hauteur de 75%. Les autres temps partiels pour convenance personnelle seront refusés.

Concernant les 80%, l'administration attend de voir la possibilité de regrouper les collègues. Concernant les 50% pour raison médicale, l'administration attend le point de vue des médecins du Rectorat.

Les collègues seront prévenus au plus tard mi-juillet.